

L'écho du mouvement

Le trimestriel de l'Union Régionale des Foyers Ruraux en Rhône-Alpes

ANNEE 5 N° 18
SEPTEMBRE 2015

Actualités de l'Union
Régionale des Foyers
Ruraux en Rhône-
Alpes

Le mouvement rural en action

EDITO

Cher (e) s adhérent (e) s,

Après une saison estivale caniculaire, voilà la rentrée. Déjà de nombreuses activités ont commencé en ces premiers jours de septembre. Je vous souhaite de trouver un épanouissement dans les différents ateliers proposés par vos foyers ou associations.

Cette rentrée 2015-2016 revêt un aspect particulier pour nous. En effet, notre Mouvement Rural va fêter ses 70 ans d'existence dans les valeurs de l'Education Populaire. Un grand rassemblement se déroulera du 11 au 15 mai à Oléron pour fêter dignement ce soixante-dixième anniversaire de pratiques et d'expériences. Rassemblement autour d'un thème « Ose Ton Village », rassemblement autour du congrès statutaire des acteurs de notre mouvement et des auteurs des projets d'avenir contribuant à construire les territoires ruraux de demain.

Autre enjeu pour notre mouvement : « La réforme des territoires ». Les régions Auvergne et Rhône Alpes fusionnent au 1er janvier 2016. Un grand chantier s'annonce pour nos deux Unions Régionales des Foyers Ruraux, il nous faut penser à leur réorganisation. Des rencontres entre responsables auvergnats et rhône-alpins se sont produites afin de réussir au mieux cette organisation territoriale et apporter le meilleur aux Foyers Ruraux et Associations.

Nous serons en mesure d'apporter de plus amples informations dans un numéro spécial de l'Echo du Mouvement « Auvergne - Rhône Alpes » qui sortira en fin d'année.

La loi NOTRe suscite des interrogations, voire des inquiétudes, dans les territoires ruraux quant à l'évolution des différents échelons de l'Etat, fusion, création de métropole, augmentation des seuils d'habitants pour les intercommunalités,... Nous avons écrit à tous les députés de la région Rhône Alpes pour leur faire part de nos inquiétudes.

Le Président de l'URRA
Michel GRANDGEORGE

Toujours d'actualités

les **3 et 4 octobre prochain** se tiendra la première formation danse à Cobonne dans la Drôme. La première des trois formations qui composent ce nouveau cursus. Ouvertes à tous les intervenants de toutes les disciplines confondues : professeurs de danse diplômés ou non et bénévoles. Pour plus d'information, écrire à urfrfa.nafinefroment@gmail.com

Les **9, 10 et 11 octobre** prochain se tiendra l'Université Rurale Nationale à Florac : **Ensemble, inventons les ruralités de demain !**

Portée par la Confédération Nationale des Foyers Ruraux et la Fédération de Lozère, cette Université est l'occasion de réfléchir, échanger et se projeter autour du futur de nos territoires ruraux. Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux de prospective du Mouvement et réunira de nombreux partenaires et témoignages durant 3 jours. **Notez dès à présent ces dates dans votre agenda !** Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement de ce projet réalisé avec de nombreux partenaires locaux et nationaux.



Dans ce numéro :

Agenda	2
Présentation du Club des jeunes de Chanoz et du séjour « Ca cartonne » en Ardèche	2
La loi NOTRe Rencontre inter-foyers	3
Questions/réponses Liste des adhérents Complémentaire santé	3
Rencontre Culture et Education Populaire	4
Mise en place de la DSN	4

AGENDA REGIONAL

L'UR vous propose :

◆ Rencontres inter foyers

26 septembre à Saint Restitut (26)

◆ Formation danse

03 et 04 octobre à Cobonne (26)

Les Foyers vous proposent :

◆ Ardèche :

Festival de soupes Foyer Rural de Lussas le samedi 7 novembre

Programmation de la SMAC 07

<http://www.smac07.com/agenda>

◆ Savoie :

58ème exposition des Champignons 26 et 27 septembre au Foyer Rural de Montmélian

◆ Ain :

Soirée Zumba ouverte à tous participation de 13 € foyer rural de Foissiat le 31 octobre

De nombreux forums s'organisent en ce mois de septembre.

Une nouvelle venue à l'Union Régionale des Foyers Ruraux :

Rose Rolandey

Nous avons déjà eu l'occasion de présenter Rose lorsqu'elle réalisait son mémoire à la Fédération Bi départementale de l'Ardèche et de la Drôme sur le thème « Peut-on créer du lien social à travers la valorisation du patrimoine culinaire »....

Notre équipe va en tout cas s'enrichir de sa dynamique, de son optimisme et de ses compétences.

PAGE 2

Zoom sur le Club des jeunes de Charnoz

Et sur la visite de « Ca cartonne en Ardèche »

Le Président du club des jeunes de Charnoz a bien voulu répondre à quelques questions (juillet 2015)

Qu'est qui vous a amené à créer un club de jeunes ?

Avec la mairie, nous parlions depuis longtemps d'un club de jeunes pour le village car beaucoup d'entre eux étaient en demande pour réaliser des projets et des sorties ensemble. On l'a donc créé pour répondre à la demande de ces jeunes motivés.

Quels sont vos activités de départ ?

La réalisation de manifestations pour pouvoir se créer une trésorerie pour organiser un plus gros projet .

Comment fonctionnez -vous ?

Par étapes et sur de longues échéances, réunion d'information avec les idées...., mise en place de la manifestation, réunion sur un futur projet, réalisation de projet.

Quels sont vos objectifs ?

Proposer le plus de choses possibles et réalisables de manière à dynamiser le Club pour pouvoir avoir une bonne dynamique de groupe les années à venir.

Quel type d'activités faites-vous ou aimeriez vous faire à l'avenir ?

Je ne sais pas encore.

Quels sont tout simplement vos projets immédiat ?

Une grande sortie canoë.

Qu'est-ce qui fait que vous avez accepté la présidence ?

Parce que j'étais le 2ème majeur du Club et c'est avec plaisir que j'assume ce poste et mon rôle.



La sortie canoë du Club des Jeunes

Dans le cadre d'échanges interdépartemental au sein du réseau, la Fédération des Foyers Ruraux de l'Ardèche a accueilli fin juillet un camp itinérant venue du secteur de Sânon (Meurthe et Moselle).

Ce sont donc 14 adolescents accompagnés de leurs animateurs qui ont installé leurs tentes à Villeneuve de Berg.

L'objet de ce passage en Ardèche avait pour objectif de présenter leur spectacle de cirque, projet collectif intitulé « Ca cartonne ! » préparé tout au long de la saison précédente avec la compagnie Vagues à Bond.

Le centre socioculturel de la Pinède et l'association Berg Helvie ont mis à disposition locaux et véhicule pour créer les meilleures conditions possibles à leur venue.

Pour les accueillir, des jeunes villeneuvois (une dizaine) se sont mobilisés, accompagnés par la permanente de la Fédération afin d'affiner le programme sur la découverte du territoire et des lieux de représentation. La première a eu lieu au centre social de Pont d'Aubenas. Puis dans le cadre d'un échange inter culturel, le groupe de jeunes lorrains a pu se produire et échanger avec une soixantaine d'adolescents accueilli à la maison des Astard à Villeneuve de Berg. Cette structure reçoit durant tout l'été de jeunes flamants sur des séjours linguistiques. Pour leur 3ème manifestation, le groupe « Ca cartonne » s'est produit à Vals les Bains ; la 4ème et dernière représentation à Villeneuve



de Berg durant un marché nocturne.

Les échanges avec l'équipe d'animateurs du centre socioculturel de la Pinède a permis de glisser dans le programme d'activité une représentation offerte aux enfants de 4 à 10 ans en matinée.

Cette rencontre a permis en tout cas de vérifier que les jeunes ardéchois savaient recevoir et s'investir dans l'organisation d'un accueil de groupe. Il ne reste plus qu'à prévoir une séjour en Lorraine pour poursuivre ses partenariats inter départementaux.

DOSSIER THEMATIQUE : La loi NOTRe

ANNEE 5 N° 18

Après deux années de débat, d'aller et de retour entre l'Assemblée et le Sénat, le troisième volet de la réforme territoriale, le projet de loi NOTRe « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » a été adopté définitivement le 16 juillet dernier ; projet de loi concernant la répartition des compétences entre les collectivités.

Le texte confirme la montée en puissance des régions et des intercommunalités, mais sans que cela se face aux détriments des départements, comme envisagé au départ. Il confie aux régions l'économie et les grandes orientations stratégiques, aux départements la solidarité et au bloc communal les services de proximité.

Ci-dessous un graphique qui reprend la répartition des compétences voire le transfert de certaines.

La Clause de Compétence Générale qui permet à une collectivité territoriale de se saisir de tout sujet ne relevant pas de l'Etat, est supprimée pour les départements et les régions.

Pour avoir une analyse plus poussée, allez sur le site www.unadel.asso.fr

Questions/réponses

Le maire d'une commune peut-il demander la liste des adhérents d'une association au motif qu'il lui verse une subvention ?

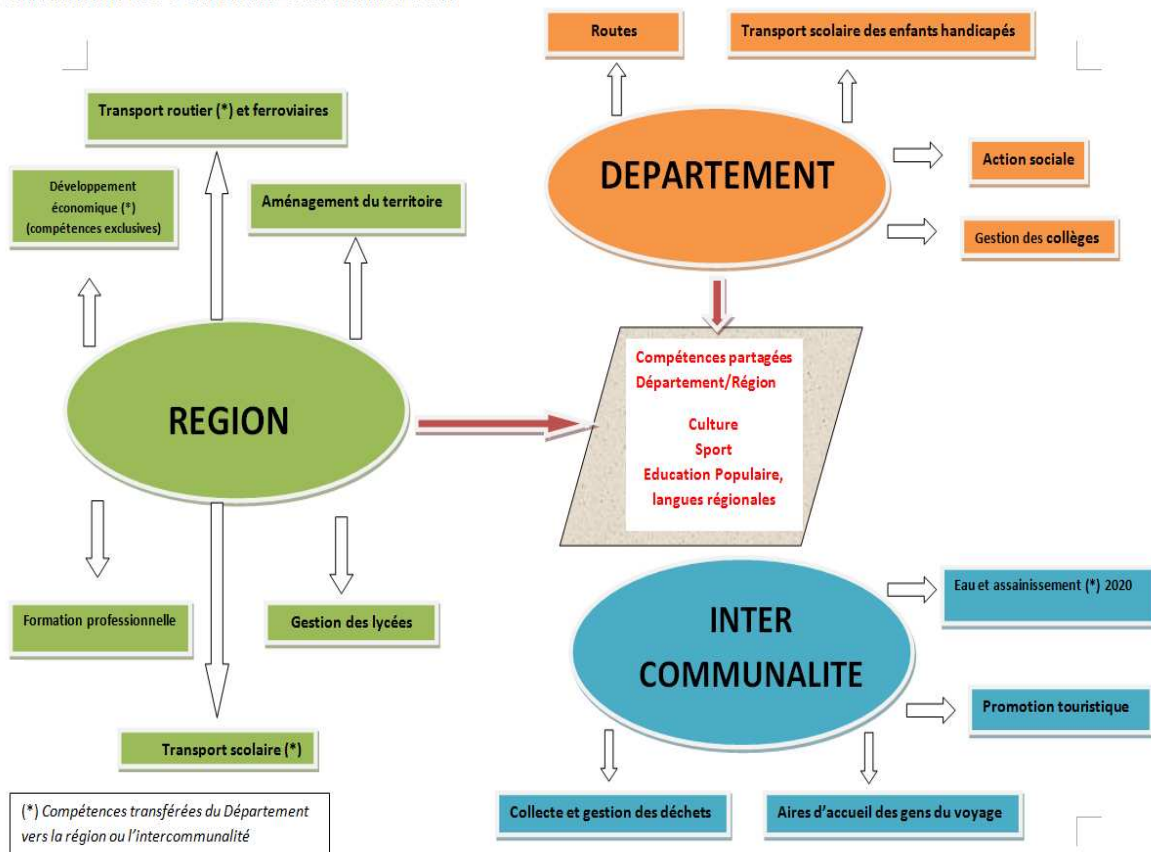
NON

La liberté d'association est un principe constitutionnel qui serait remis en cause par le fait même de communiquer à la commune la liste des adhérents. Dans son arrêt n° 182912 du 28 mars 1997, le Conseil d'Etat a jugé que la demande d'un maire de prendre connaissance de la liste nominative des adhérents d'une association, dans le cadre de l'instruction de demande de renouvellement d'une subvention allouée, excédait les pouvoirs que la loi reconnaît au maire d'exiger les documents faisant connaître les résultats de l'activité d'une association subventionnée.

Complémentaire/santé

Dans le cadre de la généralisation de la complémentaire santé, toutes les structures employeuses doivent avoir souscrit un contrat auprès d'une mutuelle au 1er janvier 2016. Vous devez proposer une couverture santé à tous vos salariés, quelle que soit leur durée de travail, le type et la durée du contrat ou leur ancienneté. En cas de multi-employeurs, le salarié choisira l'une des complémentaires proposées et devra fournir une attestation à ses autres employeurs. Prendre contact avec l'UR pour plus d'info

REPARTITION DES COMPETENCES A PARTIR DE 2017



Extrait de RELIEFS le magazine du département de l'Ardèche de septembre/octobre 2015 n°17 (article « deux mois d'avancées » page 5)

La prochaine rencontre inter-foyers aura lieu le samedi 26 septembre à Saint Restitut dans la Drôme.

Au programme : Randonnée, visite guidée et une surprise pour le déjeuner !! Le Foyer Rural des Rives de l'Ain à Villette sur Ain a réservé **un car**. Les Foyers de l'Ain désirant profiter de ce moyen de locomotion doivent prendre contact au 04.74.35.67.22 ou par email : foyrurualdesrivesdelain@gmail.com

Pour les autres vous pouvez appeler au 04.75.94.38.50

Culture et Education Populaire

La Région Rhône Alpes a organisé durant le 1er semestre 2015 en présence de Farida BOUDAUD Vice-présidente à la culture et à la lutte contre les discriminations et Lela BENCHARIFF Vice Présidente à la Démocratie Participative, à la Vie Associative et à l'Education Populaire, six rencontres permettant aux acteurs de la Culture et de l'Education Populaire de se retrouver pour échanger autour de plusieurs items : la coopération, la médiation, la formation et l'évaluation.

Il est vrai que les « mondes » de la culture et de l'éducation populaire ont quelque fois du mal à se comprendre, à construire ensemble.

Ces rencontres avaient pour objectif d'échanger entre acteurs afin d'alimenter la politique régionale de demain sur ces deux thématiques. Les présents à la réunion du mois de juin qui a eu lieu à l'espace Rhône Alpes de la Drôme ont mis à plat quelques constats par exemple autour de la coopération et de la formation et commencer par donner une définition commune aux termes souvent employés par tous.

Avant tout qu'entend on par coopération : le fait de se regrouper et être motivé par le désir de mettre en commun ses moyens au service d'un collectif, en cela l'association peut en constituer un des premiers échelons. Toutefois et au-delà de cette motivation, il faut être dans le dynamique d'accepter de mutualiser outils et compétences avec d'autres, de croiser voire redéfinir des objectifs communs, de revisiter son mode de fonctionnement.

Quand à la formation, très souvent mise en avant comme manque à la réussite d'un projet ou d'un engagement personnel, la notion de formation soulève bien des interrogations : qu'entend-on par formation ? Qui forme-t-on et à quoi doit-on former ? (ne faut-il pas d'abord repérer les besoins ?) quels formats privilégier... Quoiqu'il en soit le champ de *l'éducation par les pairs* doit être encore exploré par les acteurs de *l'éducation populaire et de la culture* certainement....

Informations de dernière minute La DADS sera remplacée par la DSN en 2016

La déclaration sociale nominative obligatoire à partir du 1er janvier 2016 pour tous les employeurs.

Avec la DSN, vous transmettez en une fois, mensuellement et de façon dématérialisée, les données issues de la paie. Chaque organisme de protection sociale (URSSAF, CNAM, Organismes de retraite et de prévoyance, Pôle Emploi, etc.) reçoit ensuite les données qui lui sont nécessaires. Les signalements d'événements, comme un arrêt de travail ou une fin de contrat, seront réalisés au fil de l'eau par une DSN événementielle.

Pour pouvoir transmettre les informations, il faudra utiliser un logiciel de paie compatible avec la norme DSN - [la liste des éditeurs engagés dans le dispositif peut vous être transmise par l'Union Régionale](#) et les périodes de mise à jour des logiciels - ou passer par un tiers déclarant qui aura lui-même l'obligation d'utiliser l'un des logiciels compatibles.

BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL CREE PAR L'UNION REGIONALE DES FOYERS RURAUX RHONE-ALPES

238 rue du Jardin Public
07170 villeneuve de Berg
Téléphone : 04 75 94 38 50

N° SIRET: 40420568400024
Mail: urfr.rhone-alpes@mouvement-rural.org

COMITE DE REDACTION
MIREILLE BERANGER ET MICHEL GRANDGEORGE

Tirage à 150 exemplaires, diffusion gratuite
Imprimé par ALC Développement-Aubenas

Retrouvez nous sur le web : www.foyersruraux-rhonealpes.org/

Prochain numéro de « l'écho du mouvement » le 15 DECEMBRE 2015

Diffusion dans tous les Foyers ou associations, les DDCSPP, la région et les CD.

NOS PARTENAIRES

Rhône-Alpes Région